Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Rodez, le 5 juillet 2017

Monsieur le Président,

Le jeudi 29 juin, la Cour des Comptes a présenté sa « thérapie de choc » contre la Fonction publique et les services publics :

- baisse de la masse salariale des fonctionnaires ;
- gel et atomisation de la valeur du point d'indice ;
- diminution des effectifs ;
- augmentation du temps de travail ;
- mise en œuvre de jours de carence en cas d'arrêt maladie…

Depuis, le premier ministre Edouard PHILIPPE et le ministre Gérald DARMANIN multiplient les annonces de sévères restrictions pour la Fonction publique et ses agents, à commencer par le gel du point d'indice pour 2018.

Les 120 000 suppressions de postes, le gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir, le rétablissement de la journée de carence, sont hélas confirmés, au nom de l'application du programme, validé par le résultat de l'élection présidentielle.

Or, les fusions, les regroupements, les disparitions de services se sont déjà succédés sans interruption.

Les groupes de travail s'enchaînent à la DGFiP accélérateurs de disparition d'emplois et de structures,

F.O.-DGFiP réitère son opposition à cette inflation de restructurations, synonymes de suppressions d'emplois et de difficultés croissantes pour obtenir une mutation,,

Pour **F.O.-DGFiP**, il est plus que jamais d'actualité de rendre à notre administration les moyens nécessaires pour que les missions qui lui sont confiées soient correctement assurées.

Plus précisément, dans le cadre de cette CAPL convoquée aujourd'hui, **F.O.-DGFIP** rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an,

- le classement des demandes prioritaires à l’ancienneté du fait générateur,

,- que toutes les vacances d'emploi soient pourvues dès lors qu'il existe des demandes,

Nous dénonçons aussi l'augmentation des affectations ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne

les vacances d'emploi dans les structures et services. Et la situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN,

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu’ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFIP exige en outre l’appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

Les représentants **F.O.-DDFiP12** en CAPL n°1,